

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 7 avril 2009 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital d'Air Liquide S.A réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe International. Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 1 000 000 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales Marocaines d'Air Liquide S.A : Air Liquide Maroc et SOMATI et se fera à un prix unitaire par action équivalent à la contre valeur en dirhams de 48,67 euros.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D 09-0172 en date du 31 mars 2009, le règlement du Plan d'Epargne Groupe International du personnel du Groupe Air Liquide du 22 Juillet 2005 et son Avenant du 1<sup>er</sup> Août 2008.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence et le Plan d'Epargne Groupe International précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux respectifs d' Air Liquide Maroc et SOMATI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/012/2009

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières